

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019399-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-5-3

Séance du vendredi 14 septembre  
2018

### CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS CINQUIEME PROGRAMMATION 2018

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-5-2 du Conseil départemental du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-3-1-5 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n°1 pour 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 20 janvier 2017 et 13 juillet 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la cinquième programmation pour l'année 2018 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes, pour un montant total de 482 373 €, réparties de la façon suivante par Territoire de Vie.  
Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

**1. Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche**

1 projet présenté pour un montant d'aide départementale estimé à 335 320 € :

Projet :	<b>21-7 Réalisation d'un projet de ferme éducative LIEPVRE</b>
Maître d'ouvrage :	ESAT LES TOURNESOLS
Localisation :	LIEPVRE
Numéro d'opération :	CTV02064
Montant du projet :	5 177 715 € HT
Montant subventionnable :	3 353 199 €
Taux :	10 %
Subvention :	<b>335 320 €</b>
Cofinancements :	Etat (FNADT Massif) : 200 000 € Région Grand Est : 200 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K211, imputation 204-52-204182-35321-006 AP2015

**2. Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays**

2 projets présentés pour un montant d'aide départementale estimé à 147 053 € :

Projet :	<b>12-17 Club House – Création d'un bâtiment accueillant les vestiaires-douches, une salle associative et un atelier technique</b>
Maître d'ouvrage :	FOLGENSBOURG
Localisation :	FOLGENSBOURG
Numéro d'opération :	CTV02043
Montant du projet :	500 000 € HT
Montant subventionnable :	290 000 €
Taux :	30 %
Subvention :	<b>87 000 €</b>
Imputation :	Programme K216, imputation 204-32-204142-35821-006 AP2015

Projet :	<b>32-5 Contournement Est de Hésingue-Hégenheim : étude préalable</b>
Maître d'ouvrage :	SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
Localisation :	HESINGUE-HEGENHEIM
Numéro d'opération :	CTV02082
Montant du projet :	120 105 € HT
Montant subventionnable :	120 105 €
Taux :	50 %
Subvention :	<b>60 053 €</b>
Imputation :	Programme K216, imputation 204-628-204141-35821-006 AP2015

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité